

# Amazon

## Indignité en chaîne

*Amazon condamnée une deuxième fois : non, le « gentil géant américain » n'est pas une victime des « méchants syndicats », contrairement à ce qu'affirme l'entreprise, qui prétend que l'enjeu principal ne serait pas tant la sécurité, que la volonté de certaines organisations syndicales de tirer parti d'un processus de consultation complexe avec les comités sociaux et économiques.*

L'Union syndicale Solidaires et les autres syndicats intervenus dans l'action de façon quasi unanimes n'ont jamais eu d'autre volonté que de protéger la santé des salarié-es et de la population.

La Cour d'appel de Versailles a confirmé le 24 avril dernier les grandes lignes de la condamnation d'Amazon par le Tribunal de Nanterre le 14 avril. Elle reconnaît qu'Amazon a failli à son obligation de protéger la santé, voire la vie de son personnel des six entrepôts français.

L'arrêt ne peut être plus clair, la Cour juge qu'Amazon a mis en danger les salarié-es des sites : *« l'insuffisance des mesures prises par la société Amazon en contravention avec les dispositions des articles L. 4121-1 et suivants du code du travail demeurent et sont constitutives d'un trouble manifestement illicite, exposant au surplus les salariés, sur chaque site, à un dommage imminent de contamination susceptible de se propager à des personnes extérieures à l'entreprise ».*

Pourtant, au lieu de reconnaître ses manquements, Amazon répond aux jugements des tribunaux français de la façon suivante :

- En remettant en cause dans ses communiqués l'indépendance de la justice suite à sa condamnation. Elle exprime non seulement sa « perplexité » quant à la décision des juges mais elle dit aussi en substance que la justice s'est trompée et n'a rien compris. On savait que les multinationales comme Amazon se moquaient des législations des pays dans lesquels elles s'implantent et les contournent dès qu'elles le peuvent, mais Amazon ose aller jusqu'à critiquer ouvertement le système judiciaire français quand celui-ci ne lui donne pas raison. La raison du plus fort... Amazon a pris la décision de fermer ses entrepôts d'elle-même, jusqu'au 28 avril au moins, sans que le jugement ne l'y contraigne et sans consulter préalablement les représentant-es des salarié-es. C'est à l'image de la politique de la firme, qui n'a jamais cherché à associer ces derniers pour lutter contre le virus avant que les tribunaux ne lui en fassent obligation.
- Amazon tombe enfin le masque : elle serait victime des « méchants syndicats français ». En fait, le problème de la direction c'est que le syndicalisme et que des organisations puissent avoir la possibilité de défendre les droits et la santé des travailleurs-euses. En France, comme dans d'autres pays. Ainsi, aux Etats-Unis, plusieurs salarié-es ont été licencié-es quand ils et elles ont voulu organiser une réunion d'information avec des ouvriers des entrepôts ou une manifestation pour informer et dénoncer leur situation sanitaire en période de pandémie. A telle enseigne que Bill de